

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2022-09

Séance du 15 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	14
En exercice	14
Présents	10
Votants	13
Absents	4

L'an deux mille vingt et deux, le 15 avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de convocation

06 avril 2022

Date d'affichage

06 avril 2022

Présents : Mesdames Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

Excusés : Madame Colette BRUN donne procuration à Monsieur Davy BRESSOLLES
Madame Véronique CHOLLET donne procuration à Madame Céline ESCUDIÉ
Monsieur Jacques PINEL donne procuration à Monsieur Christophe WUYAM

Absent : Monsieur Ghislain DE ROZIERES

Secrétaire de séance : Madame Véronique ROQUES

OBJET : Affectation de résultat de fonctionnement 2021

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élève à la somme de 196 708,62 €, Monsieur le Maire propose d'affecter :

- 78 247,70 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement
- 118 460,92 € à l'article 1068 en recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, par 13 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

- 78 247,70 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement
- 118 460,92 € à l'article 1068 en recettes d'investissement

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture le

12/05/2022

Et la publication le

12/05/2022



Le Maire,

Roger PEDRERO